



Apprentissage heure à devoir

Par **Josh66750**, le **26/12/2023** à **15:05**

Bonjour, je suis apprenti fleuriste, et était titulaire d'autre CAP je ne passe pas les matières générales. En gros quand je suis en formation et que les autres élèves passe mes matières général, bah moi je vais en entreprise, le temps de faire le trajet de mon centre de formation jusqu'à mon entreprise je mets 40 min à peu près, et dans ces 40 min ce sont des minutes où je suis censé être en entreprise, du coup il me soustrait les 40 minutes, et le note sur un papier ou ce sont des heures que je leurs doivent. à l'accumulation de ces heures j'en suis arrivé à 6h, 6 heures qu'on a reporté sur une semaine ou je suis en entreprise donc là par exemple je devait faire 4h en entreprise aujourd'hui et on m'a rajouter les 6 heures donc journée de 10h, j'ai demandé si les 6 heures était payée et on m'a stipulé que non parce que c'est des heures qui m'ont déjà était payé lors de ma formation soit disant. Du coup je travaille 6 heures gratuitement, est-ce légale ?